

Conseil des Droits de l'Homme (CDH) et la candidature du Royaume à l'Union Internationale des Télécommunication (UIT), pour la période 2014-2018 ainsi que celle de M. Mustapha BESSI au Comité de Règlement des Radiocommunications (RRB). J'ai souligné la qualité et le bien-fondé des candidatures marocaines. J'ai demandé que le soutien du Gabon soit consigné dans une note verbale à adresser à l'Ambassade. J'ai transmis à mon interlocutrice l'information selon laquelle le Groupe National du Gabon a présenté et appuyé la candidature de l'Ambassadeur Mohamed BENNOUNA à la CIJ.

Mme NZENZE a rappelé la procédure suivie au Gabon en matière de soutien aux candidatures, en mettant l'accent sur l'étape que constitue l'examen par le Conseil des Ministres de ces candidatures. Elle m'a confirmé que la Présidence de la République a été saisie et que celle-ci a accusé réception. Toutefois, Mme la Secrétaire Générale a tenu à souligner que compte tenu de l'excellence des relations entre nos deux Chefs d'Etat et nos deux pays et de la place particulière qu'occupe le Maroc tant au niveau du Ministère des Affaires Etrangères que de la Présidence de la République, elle ne doute pas un instant que le Gabon apportera, le moment venu, son appui à nos candidatures.

3. Suivi de la Visite de Travail et de Fraternité au Gabon de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste :

J'ai informé Mme NZENZE des importants développements intervenus au niveau des relations bilatérales, suite à la Visite Royale au Gabon. J'ai mis en exergue la création par le Maroc du Comité Mixte Public-Privé chargé d'assurer le suivi des accords signés lors de la dernière tournée Royale en Afrique, Comité présidé par Monsieur le Ministre et qui fait mensuellement le point sur la mise en œuvre desdits accords.

J'ai également indiqué que plusieurs experts marocains ont effectué des visites au Gabon qui concernent notamment les secteurs du tourisme, de l'immobilier et de la marine marchande. J'ai en outre précisé que les visites de deux Ministres gabonais sont programmées pour les mois de septembre et octobre 2014. Il s'agit respectivement du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du Ministre de la Santé.

J'ai par ailleurs ajouté que des experts gabonais se rendront au Maroc au cours des semaines à venir (Industrie, marine marchande).

Mme la Secrétaire Générale a salué l'intérêt que je porte au développement et au dynamisme de nos relations bilatérales. Elle a ajouté que le Chef de l'Etat suit avec beaucoup d'attention cette évolution. D'autre part, elle a rappelé que le Conseil des Ministres, tenu au lendemain de la Visite Royale, avait confié au Premier Ministre la mission de présider un Comité de suivi des accords signés avec le Maroc. A cet effet, une réunion préparatoire a eu lieu récemment au Ministère des Affaires Etrangères qui a regroupé les différentes Directions concernées par la coopération maroco-gabonaise.

4. Mission économique :

J'ai informé mon interlocutrice de la mission que Maroc-Export compte organiser au Gabon les 24 et 25 septembre 2014 avec la participation d'une centaine d'entreprises marocaines dans les secteurs Electrique, Electronique et des Energies Renouvelables. J'ai souligné l'expertise acquise par nos entreprises dans le cadre du Programme

d'électrification de 98%. J'ai ajouté que le Maroc est disposé à partager son expérience dans ce domaine avec le Gabon.

A cet égard, j'ai exprimé le souhait que M. le Premier Ministre préside la cérémonie d'ouverture des rencontres B to B et B to G.

Mme NZENZE a répondu que le Gabon est vivement intéressé par le savoir-faire et l'expertise marocains notamment dans le domaine de l'électricité, secteur dans lequel le pays accuse un grand retard.

5. Signature de l'accord cadre de partenariat dans le domaine du Développement et de l'Investissement Humain :

J'ai informé Mme NZENZE que ce projet d'accord qui fait suite à la Visite Royale au Gabon est prêt à la signature et que celle-ci pourrait intervenir début octobre prochain (1^{er} et 2). J'ai souhaité que cette signature ait lieu devant le Président de la République. Du côté marocain, l'accord sera signé, en principe, par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et du côté gabonais, par la Ministre de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale.

Il a lieu de signaler que j'ai traité ce dossier avec le Secrétaire Général du Gouvernement, à la demande du Président de la République.

Mme la Secrétaire Générale a réagi en indiquant que dès réception du courrier du Secrétaire Général du Gouvernement, le Ministère des Affaires Etrangères confirmera à l'Ambassade la date de la signature et la qualité du signataire côté gabonais.

Très haute considération.



L'Ambassadeur

Ali BOJJI

